AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C0387
FR0010451203-FS0170

3 mars 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

REXEL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 mars 2023, Norges Bank[1] (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 mars 2023, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société REXEL, et détenir 15 137 725 actions REXEL[2] représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuils résulte d'une diminution du nombre d'actions REXEL détenues à titre de collatéral.

[1] La Banque Centrale de Norvège.
[2] Dont 160 954 actions REXEL détenues à titre de collatéral.
[3] Sur la base d'un capital composé de 303 413 265 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.